



N° 3233

N° de la demande : F20041
 Déposée le 15 OCT. 2004
 Références :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES URGENTS

hors formalité sur formalité

Opération juridique : **VENTE PARENT JEAN/PARENT Anne du 14 septembre 2004** Référence dossier : 2112/237 SA / FBG
 formalité du 15 OCT. 2004 Vol: 2004 P 4672

COÛT		IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR	
DEMANDE PRINCIPALE	= 12 €	M	SCP BIDEGARAY-GRIVOT
NOMBRE DE FEUILLE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) :			7 rue Jacques de Molay
nombre de personne(s) supplémentaire(s) :	0 X 5 € = 0 €		BP 227
nombre d'immeuble(s) supplémentaire(s) :	0 X 2 € = 0 €	CODE	
Frais de renvoi	= 0 €	POSTAL	21206 BEAUNE
Règlement joint <input checked="" type="checkbox"/>			
Compte d'usager <input type="checkbox"/>	TOTAL = 12 €		À BEAUNE le 08/10/2004
		Signature :	<i>J. Guillard</i>

QUITTANCE : Bureau de dépôt : **BEAUNE**

NATURE DES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS (pour les bureaux non dotés d'un fichier immobilier informatisé)

Le Conservateur des hypothèques est requis de délivrer un extrait des formalités sur les personnes et / ou les immeubles désignés ci-dessous :

Inscriptions subsistantes Documents publiés Non acquisitifs Dernière formalité inscrite ou publiée (demande portant uniquement sur des immeubles)

Saisies en cours Acquisitifs

Les formalités simultanément requises, les actes et jugements énoncés par leurs références de publication dans les documents déposés avec la demande sur formalité sont exclus (bureaux non informatisés).

PÉRIODE DE CERTIFICATION

POINT DE DÉPART	TERME
- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le / /	- jusqu'à la date de dépôt de la présente demande (hors formalité) - ou de la formalité énoncée (sur formalité) - ou jusqu'au inclusivement

DÉSIGNATION DES PERSONNES (Toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité du conservateur - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Personnes physiques NOM	PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
	Personnes morales DÉNOMINATION ET N° SIREN	FORME JURIDIQUE, SIÈGE (et pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de déclaration ou du dépôt des statuts)	
1	PARENT	Jean	03/11/1922 LYON 1 ^{er}
2			
3			

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (Toute erreur dans la désignation des immeubles dégage la responsabilité du conservateur - art. 8-1 et 9 du décret précité)

N°	COMMUNE (éventuellement arrondissement, rue et numéro)	RÉFÉRENCES CADASTRALES	N° VOLUME	N° LOT de copropriété
1	POMMARD Vigne	BI 110		
2				
3				
4				
5				

DEMANDE IRRÉGULIÈRE. Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

<input type="checkbox"/> Insuffisance de la désignation des personnes et/ ou des immeubles <input type="checkbox"/> Défaut de paiement <input type="checkbox"/> Demande non signée ou non datée	<input type="checkbox"/> Défaut d'indication de la nature du renseignement demandé <input type="checkbox"/> Demande irrégulière en la forme <input type="checkbox"/> Autres	À, le Le Conservateur,
---	---	---------------------------------------

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente demande, le Conservateur certifie qu'il n'existe dans sa documentation :

aucune formalité.

que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.

que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.

État certifié à la date du

Le
 Le Conservateur,

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 27/09/2004 AU 15/10/2004

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs Débiteurs/Acquéreurs/Donataires	Numéro d'archivage Provisoire
15/10/2004 D06811	VENTE NOT BIDEGARAY-GRIVOT BEAUNE	14/09/2004	PARENT JEAN GROS ANNE-FRANCOISE	P04672

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2203-1 du code civil.

RECTO fiche 2104P03P0040607053R0421123.TIF

NOM: **PARENT** né à **Dijon 1^{er} (69)**

Prénoms: **Jean**
 Epoux: **PICARD** née le **14 juillet 1925** à **Mulhouse (68)**
 Epx: né le

III - FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX
 (Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

A - MUTATIONS		SERVITUDES ACTIVES		B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES		
Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités.	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	
1-2-3-4	17 octobre 1962, Sol 3525 n° 24. affectation acquies, 8 septembre 1962. M ^{rs} Lemoigney Opus d'icele 23 novembre 1961 de PARENT Jean uil 14 mai 1884, le Puisseau Leitien. Evaluation: 292.980 Nl partie Nouveau du 1/4 appartenant à GIBOULOT Valentine V ^{rs} PARENT uile 17 mars 1885.	989	2-3	11 janvier 1963 n° 213. Hypothèque constatée le 31 décembre 1962. M ^{rs} P. 10 32 n° en. Surtoutement à l'aveu de 5046 n° Sous le 48 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre. Dominale de à Beauve dans le Bureau de l'icele Rue de Central	11 janvier 1963 n° 213. Hypothèque constatée le 31 décembre 1962. M ^{rs} P. 10 32 n° en. Surtoutement à l'aveu de 5046 n° Sous le 48 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre. Dominale de à Beauve dans le Bureau de l'icele Rue de Central	appét. aux immeubles sur MONTHELIC 1 ^{er} mars 1964 RADIATION TOTALE
1	05 MAI 1978 n° 5103 n° 9. DONATION PARTAGE n° 3-1778 cfe Lumigny, not. à Beauve a. PARENT 10 rue de St-H. MAR 84 n° à 15-4-1953 Evaluation: n° de A. n° 1017 n° F RESERVE D'USUFRUIT	1017	2	27 septembre 1990. Vol 1990 2383 DAIL RURAL A LONG TERME 28.08.1990. M ^{rs} Gouyon, not. am. à Beauve. pour une durée de 18 années, expirant le M. 11-2007. Commenté à. PARENT née le 15.4.1953. fermage annuel: 32.500 F. plus	05 MAI 1978 n° 5103 n° 9. DONATION PARTAGE n° 3-1778 cfe Lumigny, not. à Beauve a. PARENT 10 rue de St-H. MAR 84 n° à 15-4-1953 Evaluation: n° de A. n° 1017 n° F RESERVE D'USUFRUIT	Reporté.

I - IMMEUBLES URBAINS
 (Référéncés aux fiches d'immeubles, modèle B)

No du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, feux-dits
1	CONSERVATION DES HYPOTHEQUES DE BEAUNE Rue de l'Impôts T. N. 3525 n° 24 1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
2	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
3	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
4	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
5	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
6	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
7	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
8	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
9	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
10	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
11	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
12	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
13	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
14	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
15	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
16	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
17	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.
18	1033 n° en. en date de 1960. accession 1033 n° au profit de l'Emplacement de Domaines et du Timbre.

II - IMMEUBLES RURAUX

No d'ordre	Soc tion	No du plan	Sec tion	No du plan	Sec tion	No du plan
1	84	17	19	37		
2	81	106	20	38		
3	81	107	21	39		
4	81	110	22	40		
5			23	41		
6			24	42		
7			25	43		
8			26	44		
9			27	45		
10			28	46		
11			29	47		
12			30	48		
13			31	49		
14			32	50		
15			33	51		
16			34	52		
17			35	53		
18			36	54		

Conservation des hypothèques

BEAUNE

Demande de renseignements n° 2004F3041
déposée le 15/10/2004, par Maître BIDEGARAY-GRIVOT

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente le conservateur certifie :

- pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1956 au 01/12/2002
 - qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,
 - qu'il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 2 faces de copies de fiches ci-jointes,
- pour la période de publication sous FIDJI : du 02/12/2002 au 26/09/2004 (date de mise à jour fichier)
 - qu'il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- pour la période du dépôt : du 27/09/2004 au 15/10/2004 (date de dépôt de la demande)
 - qu'il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A BEAUNE, le 18/10/2004

Le conservateur des hypothèques, *l*

 Jean-Jacques FERNER

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.